

SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la Communauté de communes Sor et Agout, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

28 novembre 2023

Date d'affichage :

28 novembre 2023

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 04122023 /6.2

Nombre de voix délibératives :

45

Membres titulaires présents : 35

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU (pouvoir de Francis REMIOT), Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Xavier ICHARD, Patrice JACQUET, Nicolas LEROUX (pouvoir de Frédéric ICHARD), Eric LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX (pouvoir de Michel BUFFEL), Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Vincent COLOM), Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 3

Elian COMENT (représenté par Martine HOUDET), Christian HAMON (représenté par Thierry FOULCHÉ), Myriam VIGROUX (représentée par Jérôme CORSO).

Membres suppléants présents : 3

Jérôme CORSO (représente Myriam VIGROUX), Thierry FOULCHÉ (représente Christian HAMON), Martine HOUDET (représente Elian COMENT).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 7

Michel BUFFEL (pouvoir à Didier VALAX), Vincent COLOM (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Alain ASTIE), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Frédéric ICHARD (pouvoir à Nicolas LEROUX), Francis REMIOT (pouvoir à Jacques BIAU).

Membres titulaires excusés : 15

Jean-Charles BALARDY, Sylvain CALS, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Signature du manifeste « Engagement EcoWatt »

Monsieur le Président expose que RTE, entreprise publique gestionnaire du transport français d'électricité, souhaite offrir à ses partenaires la possibilité de réaffirmer leur engagement en s'associant à un manifeste pour poursuivre l'engagement EcoWatt ».

Il rappelle que le dispositif EcoWatt, piloté par RTE, est prévu pour signaler les périodes de tension sur le système électrique français. Sorte de « bulletin météo » de la situation énergétique, l'objectif d'EcoWatt est de savoir à quel moment réduire sa consommation d'électricité pour éviter les coupures sur le réseau, notamment pendant des vagues de froid en hiver.

Monsieur le Président ajout les données de RTE concernant l'hiver 2022 ont montré que la mobilisation des français, des entreprises, des collectivités et des acteurs publics avait eu un véritable impact sur la consommation d'électricité française permettant d'éviter d'éventuelles coupures.

Il ajoute que le gestionnaire du transport d'électricité affirme tout de même que si l'hiver prochain se présente mieux en termes de production d'électricité, le risque demeure en cas de longue vague de froid et impose de rester vigilant. Par conséquent, les gestes d'économie et de décalage des consommations doivent se poursuivre dans la durée.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de signer au nom du SDET le manifeste de poursuite de l'engagement Ecowatt de afin que les services de la structure adoptent les nouveaux gestes concrets qui contribueront à la transition énergétique et à la lutte contre le dérèglement climatique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide** que le SDET poursuivra l'engagement Ecowatt
- **Autorise** le Président à signer le Manifeste, figurant en pièce jointe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 04 décembre 2023

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Alain OURLIAC

